

Bulletin SNETAP-FSU PAYS DE LA LOIRE



**UNE
RENTREE
TRES
COMPLIQUEE !**

Novembre 2017
Numéro 28



DANS CE NUMÉRO

Edito	2
Rentrée en Mayenne	3
Et au Fresne et à Montreuil Bellay !	4
Et à la Roche	4
CFAA/CFPPA en Pays de Loire	5
Portefolio	6
Avancées significatives	8
Journée nationale du handicap	9
Les ordonnances Macron	10
Nos représentants	11
Dans la presse	14

snetap
FSU.

Refuser le mépris fait aux salariés de ce pays !

Des attaques qui pleuvent tout azimut en cette rentrée

Cette rentrée est marquée par un Président à la parole « libérée » ou plutôt qui révèle clairement la nature d'E.MACRON : le mépris. Le mépris pour les salariés de ce pays, le mépris pour les plus précaires (avec la suppression des emplois aidés), le mépris vis à vis des fonctionnaires et enfin le mépris contre l'enseignement agricole public qui n'a toujours pas les moyens de fonctionner.

Mais le marqueur finalement le plus important de cette rentrée sera le manque d'humanité dans les décisions de l'administration. UN MANQUE D'HUMANITE quand après avoir accepté son recrutement on renvoie un technicien informatique chez lui. UN MANQUE D'HUMANITE quand on refuse, alors qu'il y a beaucoup d'heures de cours à réaliser, d'augmenter le temps de travail de collègues contractuels qui ne sont recrutés qu'à 50 % et qu'on enfonce donc dans la précarité.

Une rentrée sociale très chargée

La rentrée dans les lycées agricoles publics ligériens a donc été marquée par une actualité sociale sans précédent. Au delà des journées d'action liées à la lutte contre la loi travail XXL, l'absence de dialogue social à l'échelle de la région a abouti, notamment à des journées de grève, d'action dans de nombreux lycées dont ceux de Nantes Terre Atlantique, Fontenay le Comte ou encore Laval.

A Nantes, par exemple, il aura fallu 5 jours de grève et donc une rentrée retardée pour faire entendre raison à la DGER et au SRFD pour maintenir la 3^e classe de seconde GT.

En région Pays de la Loire, une absence de dynamique, de projet

Malgré un PREA (mais qui vivote à l'échelle régionale), il est clair que nous sommes face à une absence de dynamique pour l'enseignement agricole public en région. Pas d'ouverture de classes, pas de moyens, pas de financement pour les options...

Nos priorités en région

Dans ce contexte, toujours au plus près du terrain, le SNETAP-FSU portera la voix des personnels que ce soit dans les instances locales ou régionales mais aussi dans le travail de tous les jours. Nous saurons défendre et promouvoir ENSEMBLE le Service Public contre ceux qui veulent l'affaiblir.

Bonne année scolaire combative et revendicative à TOUTES et TOUS !

Yoann VIGNER
Co-secrétaire régional des Pays de la Loire

Pour information

Un numéro spécial GIP (groupement d'intérêt public) dans les CFPPA est associé à ce bulletin régional. Cf. notre site régional : <http://snetap-fsu.fr/comp/pdl/>

Une rentrée très compliquée dans les lycées agricoles mayennais

La rentrée est toujours une période d'intense activité dans nos établissements ...dans des conditions rarement faciles. Cette rentrée 2017, elle aussi, a commencé tambour battant du point de vue de l'action syndicale. En à peine 15 jours, nous avons multiplié les rencontres avec les administrations, déposé un préavis de grève et SURTOUT entamé un bras de fer avec nos autorités académiques et nationales. Encore une fois, l'action du SNETAP-FSU en Mayenne a été multiforme, toujours au service des personnels et de l'Enseignement Agricole Public.

Un dialogue social devenu très difficile

Faute de Comité technique en juin dernier, ce n'est que par bribes que nous avons appris les coupes sombres de cette rentrée (absence de moyens complémentaires pour accueillir les redoublants à Château-Gontier, fermeture d'une section à Laval en Bac Pro élevage du Cheval, suppression d'un poste de technicien informatique à Château-Gontier ...). Et lors de notre Conseil syndical régional de juin, les représentants des sections de la région, dont les Mayennaises, avaient été unanimes pour déposer un préavis de grève à la rentrée.

Fin août, les premières avancées

Fort de notre préavis et des nombreux courriers adressés à la DGER et au Ministre, nous avons pu, dès la fin du mois d'août, obtenir les premières avancées (certes timides) : dotation complémentaire pour accueillir les élèves de terminale BAC PRO à Château -Gontier et prolongation du contrat du technicien informatique, mais seulement pour 4 mois.

A Laval, une mobilisation multiforme... malheureusement sans succès

Le jour de la pré-rentrée, une assemblée générale réunissant 40 personnes s'était tenue au lycée agricole de Laval pour décider de la forme de l'ac-

tion pour lutter contre la fermeture d'une section de BAC PRO élevage. La décision fut prise de créer une pétition, d'informer les parents d'élèves et de rencontrer (photo) en délégation notre autorité académique (SRFD). Malheureusement, à nos soucis de défense du Service Public, d'accueil des élèves, nous nous sommes heurtés au mur de l'argent...

Au Conseil régional, de graves craintes pour l'emploi

Cette rentrée a aussi été l'occasion d'une rencontre avec le DRH du Conseil Régional pour faire un point, notamment, sur les dotations en personnels ARL (agents régionaux des lycées) mais aussi sur le non remplacement des titulaires en arrêt maladie ou encore sur la suppression des emplois aidés qui affectent particulièrement les équipes de ménages. Si quelques situations précises ont pu trouver une solution (remplacement de deux arrêts maladie à Laval), les craintes pour les semaines à venir sont sérieuses.

Une rentrée 2018 catastrophique ? Une année scolaire 2017-2018 qui sera active du point de vue militant !

A peine rentrés, on nous annonce déjà une rentrée 2018 difficile : pas d'ouverture de classes, des suppressions de postes dans les services...Mais on n'oublie pas le mouvement qui se poursuit contre la loi travail et toutes les attaques contre la Fonction Publique...De belles perspectives de luttes pour cette année scolaire ! Bonne rentrée à TOUS !

Yoann VIGNER
Laval



Des nouvelles du Fresne et de Montreuil Bellay !



Une rentrée tranquille...

La perte de quelques heures de dédoublement n'a pas entraîné d'émotions ni de réactions car elles ne manquent à personne, du moins on ne met pas encore de nom sur cette amputation de DGH !

A terme nous risquons de perdre 9 emplois aidés en cuisine, ménage et exploitation. Pour palier les premières disparitions, on commence à nettoyer moins souvent ou plus vite, jusqu' où irons-nous ?

Comme ailleurs, beaucoup d' interrogations sur le résultat des discussions sur le protocole en CFPPA.

Pour nous forger un avenir plus radieux, nous allons essayer de nous mobiliser davantage, plus nombreux et faire grandir la protestation."

Certes le ton n'est pas des plus joyeux mais la fonction de secrétaire de section au Fresne me rend parfois amer, heureusement des collègues m'apporte leur soutien !

Jean-Marc CARPENTIER
Angers

Une direction unique en Maine et Loire... Un manque de recul et d'analyse ?

L'an passé, en Maine et Loire, les 2 EPL du Fresne et Edgard Pisani ont perdu un poste de titulaire à 100% en ESC après une dure lutte de la part de nombreux collègues. Nous avons expliqué de nombreuses fois et sous de nombreuses formes l'utilité et la nécessité de ce poste (expo sauvage lors des 50 ans de l'établissement, interventions en CA, grèves, rencontres des élus, arrêt maladie!).

Mais non, notre direction restait campée sur ses positions, ce poste n'avait plus lieu d'être, les heures supplémentaires existantes sur le Fresne pouvaient être faites par les 3 ETP, et cela faciliterait le fonctionnement...

Et bien au 4 septembre , la classe de bac pro Horti du LEGTA du Fresne n'avait pas d'enseignant en ESC, les 3 titulaires ayant chacun de 1 à 3 heures sup, ils n'ont pas souhaité prendre 1h 30 de plus !!!

Lors d'un entretien avec la direction, notre organisation syndicale a fait remarquer cette situation. La réponse fut désarmante: « la direction s'est trompée l'an passé, l'analyse de la situation a été mal faite, le directeur doit à présent se faire une "vision précise des heures en ESC sur Angers le Fresne' ».

C'est incroyable... Un poste a été supprimé, les collègues ont alerté sur le non sens de cette décision, et 9 mois après la direction reconnaît ne pas avoir fait d'analyse avant de prendre une telle décision... Comment dire à nos élèves que « gouverner c'est prévoir » ???

Virginie JADEAU
Montreuil Bellay

« Pour forger un avenir plus radieux, nous allons essayer de nous mobiliser davantage, plus nombreux et faire grandir la protestation. »



ET À LA ROCHE

Sur le lycée nature, nous accueillons 35 élèves en première STAV issus de nos classes de secondes générales. Mais entre 15 à 20 élèves ont été refusés par manque de moyen. Difficile d'admettre que nous devons dire non à des familles, pour des élèves qui ont un réel projet professionnel en adéquation avec le STAV.

En cette fin septembre, au moment où les fiches de service définitives sont à valider, nous déplorons, mais aussi le service régional, un trop grand nombre d'heures supplémentaires année. Mais qui avait la main en mai/juin pour la création de postes quand nous les avons demandés ?

Ce n'est pas nouveau, mais la pluri, les aides personnalisées et autres non affectés sont de réels sources de mécontentement dans leur attribution et mise en œuvre.

Mais il faut déjà envisager le futur, avec l'ouverture d'une classe de terminale TCV PA pour la rentrée de septembre 2018.

Patrice SORLUT
La Roche sur Yon



CFA de Rouillon-Le Mans

CFAA/CFPPA en Pays de la Loire

Depuis deux ans, nous organisons des stages de formation ou heures d'information spécialement dédiés aux conditions de travail et aux droits des agents en CFAA/CFPPA.

Au programme, l'actualité du protocole de gestion des personnels, les droits syndicaux, la CCPR (Commission Consultative Paritaire Régionale) ...

A chaque rencontre, nous découvrons des situations inacceptables et des équipes parfois démunies...

Non-respect des arrêts-maladies, non-respect des droits de représentation des personnels, non-respect du droit syndical, application arbitraire du protocole local et du temps de travail, pression exercée sur les collègues, contrats de faux-vacataires... sont le lot quotidien dans certains centres.

A de nombreuses reprises, nous sommes intervenus aux côtés des agents pour des conflits d'ordre individuel, mais la nécessité demeure d'une véritable dynamique collective.

C'est pourquoi nous proposons que ce tienne à nouveau cette année 2017/2018 des stages de formation ou des heures d'information destinés à s'équiper des outils indispensables à la défense de ses droits et à la construction de véritables forces militantes, seules garants pour porter ensemble les mandats du SNETAP-FSU.

- Un texte réglementaire pour régir les conditions de travail des agents et pour éviter les inégalités de traitement entre centres

- La reconnaissance de la mission de service public des agents, avec un plan de titularisation à hauteur des besoins, permettant aux agents d'être affectés dans les CFAA/CFPPA

Pour organiser ensemble ces stages ou heures d'information dédiés aux CFAA/CFPPA

Contactez

Thierry NOUCHY

Elu catégoriel ACB

Secrétaire Régional adjoint en charge des CFAA/CFPPA

STAGE DE FORMATION

Face à la précarité croissante en CFAA – CFPPA, à la dégradation des conditions de travail et d'embauche, aux pressions psychologiques et abus de pouvoir des directeurs, le secteur vous engage à organiser un stage de formation destiné aux collègues des CFAA-CFPPA.

Dans les centres ou en Région, ce stage se donne pour objectif de travailler collectivement à la défense de nos droits.

Au programme, mais la liste n'est pas exhaustive :

- les droits syndicaux,
- la Commission Consultative Paritaire Régionale (CCPR),
- le protocole de gestion des personnels sur budget,
- les emplois gagés ou toute autre question relative à votre centre. N'hésitez pas à nous contacter pour organiser ce stage.

Laurence DAUTRAIX
secteur CFAA/CFPPA

Thierry NOUCHY
élu catégoriel
des Agents Contractuels sur Budget

CSR À MONTREUIL BELLAY



PORTEFOLIO





*Son capitaine et ses mat'lots
N'étaient pas des enfants d'salauds
Mais des amis franco de port
Des copains d'abord*





Grace à la FSU et au SNETAP-FSU **DES AVANCEES SIGNIFICATIVES** pour les personnels du Conseil régional des Pays de la Loire



Le mercredi 30 août 2017, une délégation de la FSU a rencontré M.V.LECOMTE, DRH du Conseil régional des Pays de la Loire. Cette rencontre faisait suite au dépôt de préavis de grève du mois de juillet dernier. Nous souhaitions en effet dénoncer les conditions inacceptables de rentrée dans les lycées ligériens et SURTOUT le manque criant de personnels dans les services de restauration, de maintenance, des espaces verts et de ménage des établissements.

Cela se traduisait, notamment, par des menaces de suppression de poste (non renouvellement après un départ en retraite) et le non remplacement d'agents en arrêt maladie. Cette rencontre s'est également déroulée dans un contexte national très alarmant : loi travail et réduction drastique des contrats dits aidés (auquel la région et les établissements avaient recours). Nous avons ainsi pu obtenir des réponses très concrètes pour deux établissements.

Au lycée de la Germinière (Rouillon-Le Mans 72), la suppression d'un poste d'ARL (agent régional des lycées) n'est plus d'actualité, il s'agit désormais d'un ajustement interne à trouver entre deux services (maintenance et ménage) mais le départ en retraite d'un agent sera bien compensé.

A Laval, au lycée agricole, nous avons obtenu le remplacement (initialement non prévu) de deux collègues en arrêt longue maladie. Si ces mesures ne sont toujours pas suffisantes et ne lèvent pas les craintes importantes quant à la suppression des contrats aidés, ils montrent l'intérêt de la mobilisation et des échanges constructifs avec l'administration.

Nous nous engagerons prochainement dans un dialogue serré avec le Conseil régional quant à l'estimation des dotations en personnel des établissements. Une enquête a été réalisée dans tous les lycées agricoles publics et nous porterons prochainement les conclusions de cette étude au Pôle dialogue social du Conseil Régional.

Mais d'ores et déjà, nous avons, avec la CGT-AGRI et Sud Territoires envoyé un courrier au Préfet de région, à la DRAAF, au Conseil Régional, pour dénoncer la suppression des contrats aidés sans substitution par des véritables contrats. C'est un véritable plan social qui s'abat sur les agents des services techniques, de ménages ou de restauration qui avaient été recrutés dans le cadre de contrats aidés.

Nous entendons participer également aux différents échanges avec le Conseil régional quant aux pistes qu'il entend apporter pour améliorer les conditions de travail des agents.

Yoann VIGNER
Co-secrétaire régional des Pays de la Loire

**NE RENONCONS PAS A ACCUEILLIR
DIGNEMENT TOUS LES ELEVES
EN SITUATION DE HANDICAP
DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC !**



Le mercredi 18 octobre 2017 s'est déroulée la journée nationale du handicap dans l'enseignement agricole à Paris, rue de Varennes.

Cette journée, portée par le SNETAP-FSU, est la première d'une action de plus grande envergure sur la défense de l'accueil des élèves en situation de handicap dans l'enseignement agricole public. Il s'agissait de faire un état des lieux sur tous les dysfonctionnements et les manquements de notre ministère quant à l'accueil de ces élèves.

Le SNETAP-FSU a rédigé un livre noir (http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/livre_noir_journeehandicap-03.pdf) dénonçant la situation dégradée de l'accueil des élèves en situation de handicap dans nos établissements publics.

10 propositions pour assurer l'égalité des droits et des réussites ont aussi été portées au cabinet du ministre lors d'un rendez vous à 17h30.

Laurence BRAULT
Secrétaire CHSCTREA des Pays de la Loire

Des personnels de vie scolaire (en contrat aidé) indispensables à l'accueil des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement agricole public

Courrier adressé à Madame La Préfète de la région Pays de la Loire

Madame La Préfète,

Cet été, le gouvernement a annoncé la réduction importante du nombre de contrats aidés. La Ministre du Travail, Madame M.PENICAUD, a cependant précisé que pour l'accueil des jeunes en situation de handicap dans les établissements scolaires, ce type de contrat pourrait être maintenu.

Or, en région Pays de la Loire, depuis de nombreuses années déjà, les lycées agricoles publics ont créé (sur leur budget) des postes d'assistant d'éducation en ayant recours à des contrats aidés (CAE). Ces agents effectuent tout au long de la semaine de nombreuses tâches au sein du service vie scolaire des établissements. L'objectif étant notamment de faire face à une augmentation des missions pour les services de vie scolaire des lycées agricoles qui accueillent plusieurs centaines de jeunes du lundi matin au vendredi soir.

Il s'agit notamment depuis la loi sur l'inclusion scolaire des jeunes en situation de handicap d'accompagner ces jeunes en journée sur le temps de l'externat, mais aussi en soirée, sur le temps de l'internat. En effet, le nombre de personnels d'encadrement se réduit considérablement chaque soir, dès la fin des cours : actuellement aucun dispositif n'est prévu, par exemple, pour l'aide aux devoirs de ces jeunes. Lors des commissions de suivi MDPH, il est fréquemment évoqué par les jeunes et leurs parents la nécessité du maintien d'un soutien dans l'aide aux devoirs comme cela se faisait lorsque l'élève était au collège (plusieurs lectures des documents à voix haute par la mère, recopie des cours pour compléter ou corriger les fautes pour des jeunes dyslexiques, aide à l'organisation des cahiers ou à la préparation du cartable du lendemain pour des jeunes dyspraxiques...).

La présence de ces personnels de vie scolaire (sous contrat aidé aujourd'hui) peut être un moyen de

compensation pour ces jeunes sur le temps internat : comment imaginer que leur besoin d'aide s'arrête aux seuls cours ?

Dans nos établissements agricoles où la part d'élèves internes dépasse très fréquemment les 70%, le manque d'appui à ces jeunes accueillis dans nos internats (parce qu'ils n'ont pas d'autre choix pour suivre leur formation) est une préoccupation majeure des services de Vie Scolaire.

Les besoins d'explication du monde environnant pour un autiste Asperger peuvent-il se limiter à la journée ? Répondre par l'affirmative serait manquer de bienveillance et à notre mission de Service Public.

C'est la raison pour laquelle, notre organisation syndicale, le SNETAP-FSU (1^{ère} organisation représentant les personnels de l'enseignement agricole public) vous demande, Madame La Préfète de considérer ces emplois de personnels de vie scolaire (en contrat aidé) comme indispensables notamment à l'accueil des jeunes en situation de handicap et donc de les préserver comme ceux des AVS.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos plus sincères salutations.

Pour les bureaux régionaux,

Nathalie GASNIER,
Secteur Vie Scolaire, Section Régionale SNETAP-FSU

Yoann VIGNER,
Co-secrétaire Régional, Section Régionale SNETAP-FSU

Gérard PIGOIS,
Coordonnateur académique FSU



**Depuis 1998, dans les CFAA/CFPPA
Les ordonnances Macron avant l'heure !**

Le protocole de gestion des agents contractuels des CFAA-CFPPA est né d'un mouvement social de grande ampleur en 1995/1996 pour harmoniser les conditions de travail des contractuels sur celles de agents titulaires exerçant des fonctions analogues.

A l'époque, le SNETAP-FSU n'avait pas signé le texte, estimant qu'il n'avait aucun caractère obligatoire et que par conséquent, il y aurait des disparités dans son application : des ordonnances Macron avant l'heure en quelque sorte !
Et nous avions raison !

Car si les personnels de certains centres ont négocié un protocole local visant à « harmoniser à la hausse » les conditions de travail (grille de salaire, temps de travail, congés...), de nombreux établissements ont ignoré les préconisations nationales.

Le constat depuis 20 ans est éloquent...

- non respect des textes réglementaires (décret 1986) au nom de l'autonomie locale,
- précarité croissante : de plus en plus de faux vacataires et d'auto-entrepreneurs, dégradation des conditions de travail et d'embauche,
- pression psychologique et abus de pouvoir,
- absence de formation des agents,
- pseudo dialogue social avec la création de commission locale de ressources humaines
- licenciement abusif...

Les ordonnances Macron ne peuvent que renforcer encore plus l'autonomie des établissements et créer encore plus de disparités dans les conditions de travail.

Aujourd'hui, alors que la partie 1 (juridique) du protocole a été renégociée et est sur le point d'être présentée dans les instances, nous exigeons la nécessité de reprendre les travaux sur les parties II (conditions de travail des agents) et III (Commissions protocole et CCPR).

Mais le SNETAP-FSU continue à porter son mandat d'un texte réglementaire type décret pour régir les conditions de travail des agents et éviter l'inégalité de traitement entre centres.

Depuis début octobre, le SNETAP FSU a lancé une pétition en ligne pour exiger un texte réglementaire fixant les conditions de travail et la reconnaissance de la mission de service public avec un plan de titularisation sur centre de tous les agents.

Une 1^{ère} journée de mobilisation est prévue à Paris le 30 novembre 2017, et une 2^{ème} au printemps 2018.

Site

section Pays de la Loire
<http://snetap-fsu.fr/comp/pdl/>

Responsable d'édition

Yoann VIGNER
Secrétaire régional

Mise en page

Véronique AUBIN

Ordonnances Macron-Philippe conséquences pour nos collègues de droit privé des exploitations des Lycées Agricoles

Nos collègues, salariés d'exploitation et d'ateliers technologiques sont directement concernés par le code du travail. Depuis 2005, au sein de l'Enseignement agricole public, ces salariés sont de droit privé.

Le contrat de travail signé par l'employeur (l'EPL) et le salarié lors de son embauche, définissait jusque-là le salaire et les conditions d'emploi, dans tous les domaines. Pour tout ce qui n'était pas écrit, on s'en rapportait à la loi ou à la convention collective.

Avec les ordonnances et la poursuite de l'inversion de la hiérarchie des normes et la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche (la convention collective), **ce contrat de travail devient un chiffon de papier que la direction peut modifier unilatéralement.**

Elle peut s'attaquer au salaire, aggraver les horaires et les conditions de travail du jour au lendemain. Pire, les ordonnances prévoient que le refus du salarié d'accepter les modifications de son contrat de travail entraîne de droit son licenciement.

Jusque-là, un EPL qui licencierait pour un tel motif pouvait être condamné pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et être obligé de verser au minimum six mois de salaire au salarié, et souvent plus. Maintenant, il ne pourra plus être condamné, il devra simplement payer au salarié ses primes de licenciement et quelques heures de formation. **C'est tout simplement la mise en pièces du contrat de travail.**

Avec de surcroît des licenciements plus faciles pour l'employeur

Avec les ordonnances, fini le respect des procédures, les motifs de licenciement évoqués au cours d'un entretien et écrits dans la lettre de licenciement. Tout cela passe aux oubliettes et le patron pourra désormais invoquer de nouveaux motifs au fur et à mesure de la procédure.

Alors que le non-respect de toutes les règles entraînait la nullité du licenciement, les ordonnances prévoient que cela coûtera à l'employeur, dans le pire des cas, un mois de salaire du travailleur licencié.

Et en cas de licenciement abusif, le gouvernement a pris soin de plafonner les indemnités que les Prud'hommes peuvent accorder aux salariés qui ont été licenciés sans cause réelle et sérieuse.

Et une précarité généralisée

Au final, les contrats temporaires de toute nature pourront être étendus, au-delà des 18 mois maximum actuels, jusqu'à 24 mois. Le temps de carence entre deux contrats pourra être raccourci, voire supprimé. La requalification du contrat de travail en CDI sera encore plus difficile, voire impossible. C'est donc la porte ouverte à une précarisation générale et continue de nos collègues salariés de droit privé.

Le mandat du SNETAP-FSU, s'opposer aux ordonnances Macron et exiger un statut de fonctionnaires pour les salariés de droit privé de l'EAP

Dans le contexte de ces attaques du gouvernement, le SNETAP-FSU réaffirme

- Le caractère pédagogique, qui pourtant les a historiquement fondées, des exploitations agricoles des établissements négligé et amoindri depuis des années au profit des seuls objectifs de production et commercialisation.
- Que les productions doivent être considérées comme support de la pédagogie et les éventuels déficits compensés.
- Que l'encadrement pédagogique doit intégrer la dotation des exploitations.
- Que dans les missions qui sont les leurs, les ouvriers d'exploitation et d'ateliers technologiques jouent un rôle d'accueil et d'encadrement des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires qui doit donc être reconnu dans leur statut.
- Qu'ils doivent bénéficier d'un renvoi dans un corps spécifique de technicien formation recherche relevant du MAAF qui est à même de répondre à ce double profil d'encadrement pédagogique et de conduite des processus de production.

Thierry NOUCHY
Rouillon-Le Mans

instances régionales

VOS

REPRESENTANTS

LISTES DES REPRESENTANTS SNETAP-FSU / CGT AGRI DANS LES INSTANCES REGIONALES

modifications à compter du 01/7/2017

Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	VIGNER Yoann, EPLEFPA LAVAL	PIGOIS Gérard, EPLEFPA LAVAL
2	JACOB Thierry, EPLEFPA NANTES	BRETON Cécile, EPLEFPA MONTREUIL BELLAY
3	BRAULT Laurence, EPLEFPA CHATEAU GONTIER	NOUCHY Thierry, EPLEFPA ROUILLON
4	ARENZANA Thierry, EPLEFPA ROUILLON	COUTELAS Eric, EPLEFPA LUCON PETRE
5	LABIDOIRE Éliane, EPLEFPA ANGERS	COULON Emmanuel, EPLEFPA ROUILLON
6	SORLUT Patrice, EPLEFPA LA ROCHE SUR YON	DELANOE Christelle, EPLEFPA CHATEAU GONTIER
7	ASTIER ERIC, EPLEFPA BRETTE LES PINS	BASIN Emile, EPLEFPA NANTES
8	RICHARD Gérard, EPLEFPA NANTES	ARNAL Isabelle, EPLEFPA BRETTE LES PINS

Comité Régional de l'Enseignement Agricole

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Emile BASIN(LEGTA St Herblain)	Gérard RICHARD (LEGTA St Herblain)
2	Thierry JACOB (LPA Grand Blottereau)	Emmanuel COULON (LEGTA Le Mans)
3	Gérard PIGOIS (LEGTA Laval)	Éliane LABIDOIRE (LEGTA Angers)
4	Patrice SORLUT (LEGTA La Roche / Yon)	Cécile BRETON (LPA Montreuil Bellay)
5	Yoann VIGNER (LEGTA Laval)	Éric COUTELAS (LEGTA Luçon Pétré)
6	Laurence BRAULT (LPA Château Gontier)	Thierry ARENZANA (LEGTA Le Mans)

Conseil Académique de l'Éducation Nationale

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Emile BASIN (LEGTA St Herblain)	Thierry ARENZANA (LEGTA ROUILLON)
2	Yoann VIGNER (LEGTA Laval)	Gérard PIGOIS (LEGTA Laval)

Commission consultative paritaire régionale agents contractuels

Catégorie A

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Thierry NOUCHY(CFPPA Le Mans)	Laurent DAVENEL (CFA Laval)
2	Jeanne Marie ROUSSEAU (CFPPA St Herblain)	
3	Mickaëlle MARAQUIN (CFPPA Laval)	

Catégories B et C

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Sandrine RENAUD (LPA Haut Anjou)	Patricia LEFEUVRE (LEGTA Laval)
2	Géraldine DELORD(LPA Haut Anjou)	
3	Sarah BANIE (LEGTA Laval)	

Comité Hygiène, sécurité et conditions de travail régional de l'enseignement agricole

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Laurence BRAULT- EPLEFPA Haut Anjou	Emile BASIN-EPLEFPA Nantes
2	Emmanuel COULON- EPLEFPA Rouillon	Anne BAZIN- EPLEFPA Nantes
3	Caroline ROBERT- EPLEFPA Rouillon	Hélène TRONCHET- EPLEFPA Laval
4	Jeanne-Marie ROUSSEAU- EPLEFPA Nantes	Emmanuel LORY -EPLFPA Laval
5	Yoann VIGNER - EPLEFPA Laval	Eliane LABIDOIRE- EPLEFPA Angers
6	Patrice SORLUT- EPLEFPA La Roche sur Yon	Eric ASTIER-EPLEFPA de Brette les pins
7	Cécile BRETON- EPLEFPA Angers	Nathalie GASNIER- EPLEFPA Rouillon

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Laurent DAVENEL (CFA Laval)	ANAÏS BURON (CFPPA ANGERS)
2	Césaire CANIQUITE (CFPPA Laval)	Gérard PIGOIS (LEGTA Laval)
3	ANNE JEGOU (CFA NANTES)	Catherine VAN DEN BERG (CFA Le Mans)
4	Lionel GRELET (CFPPA Nature)	Gaël KASPRZAK(CFPPA Nature)
5	Jeanne Marie ROUSSEAU (CFPPA Nantes)	Yoann VIGNER (LEGTA Laval)
6	Thierry NOUCHY (CFPPA Le Mans)	
7	Mickaëlle MARAQUIN (CFPPA Laval)	
8	Noémie MATHONNET (CFPPA Angers)	

DANS LA PRESSE

"Zéro classe créée, tous les ans, ce n'est pas possible !



Yoann Vigner,
enseignant au lycée
agricole de Laval, co-
Secrétaire régional Pays
de la Loire du Snetap-FSU

Rémi Hegel

Les syndicalistes de l'enseignement public ne sont pas contents. Le Snetap-FSU a déposé un préavis de grève pour la rentrée ce 4 septembre, dès le 3 juillet. La liste des récriminations est longue comme le bras : une classe fermée (seconde à St-Herblain, 44), des élèves refusés faute de place (30 en seconde PA à Laval, 53), suppression d'options, difficulté d'accueil des redoublants, etc. "La suppression d'emplois aidés par le gouvernement est une vraie inquiétude. Des personnes en charge de la cuisine ou des pelouses ne seront plus là". Le refus du ministère d'ouvrir une classe à Brette-les-Pins (72) malgré l'avis favorable de la Draaf et du conseil régional a marqué les esprits. "Zéro classe créée, tous les ans, ce n'est pas possible !"
A chaque fois, cela traduit un manque de moyens. "Sur la région, les dotations financent 240 000 heures de cours, alors qu'on aurait besoin de 245 000 h pour fonctionner correctement". Jusqu'à présent, des compromis étaient

trouvés sur ces dépassements, mais le nouveau ministre a recadré les choses. Résultat, "il y a certaines options qu'on ne pourra plus assurer. Par exemple, certains BTS proposaient une deuxième langue. Ce ne sera plus le cas". Le syndicaliste regrette : "Il y a une non reconnaissance de la croissance démographique dans les Pays-de-la-Loire".

Dans les établissements, les personnels doivent se prononcer ce 1er septembre pour l'application effective de la grève. Malgré le préavis, les syndicalistes n'ont eu aucun contact avec l'administration pendant l'été. "Nous avons aussi déposé un préavis auprès du Conseil régional (concerné pour certains personnels), le DRH m'a téléphoné le jour-même. Nous venons de le rencontrer ce 30 août".

Philippe Nénon, responsable du service régional de la formation à la Draaf, tempore : "Nous devrions nous rencontrer la semaine prochaine, comme chaque année" (1).

(1) Il précise aussi que certaines réponses ont déjà été apportées par le ministère (création de postes en informatique).



ÉCOLE. La carte scolaire validée en primaire, la grève continue dans un lycée

Des ajustements de rentrée

La carte scolaire définitive a été validée hier pour les écoles. Des ouvertures et fermetures ont été annulées.

Acté dans le primaire

Le comité technique départemental de l'Éducation nationale a prononcé 20 ouvertures et 5 fermetures de classes, après le comptage d'élèves d'écoles publiques.

Les ouvertures

Elles concernent : Rezé : Château sud ; Couëron : Paul-Bert ; Nantes : Le Baut, Dolto, Champenois, Bergson, Péhant, Moulin et Dervalières/Chézine ; Grandchamp : La Futaie ; Orvault : Gibier ; La Haye-Fouassière : Gifard ; Pont-Saint-Martin : Les Halbrans ; Vertou : Les Treilles ; Sautron : La Rivière ; Le Loroux : Marchand ; Gorges ; St-Hilaire-de-Clisson ; Vallet ; Eluard.

Les fermetures

Des fermetures ont été actées : St-Lyphard : Les Roseières ; Nantes : Louis-Perгаud, Molière ; Petit-Mars : Maupassant ; Basse-Goulaine : La Champagnère.

Annulations

Des fermetures ont été annulées à Loireauxence : Le Jardin extraordinaire ; Mésanger : Tanvet ; Sainte-Luce-sur-Loire : La



St-Herblain, hier : les enseignants du lycée Rieffel ont fait le point en assemblée générale. Photo PO-OL.

Reinetière ; Saint-Hilaire-de-Chaléons ; Saint-Jean-de-Boiseau : Leroux. Des ouvertures de classes ont été annulées : La Chapelle-Launay : Jules-Verne ; Vigneux-de-Bretagne : Saint-Exupéry ; Nantes : Julien-Gracq, Les Batignolles, Les Châtaigniers (REP+), Sand (REP+), Gauguin (REP+), Césaire, Roch, Plessis Cellier, Les Plantes (REP+) ; Grandchamp-des-Fontaines : Desnos. Dévoilant ces décisions, la FSU n'est pas satisfaite « que

quatre postes en REP+ (éducation prioritaire) soient supprimés et que des écoles à la limite du seuil n'aient pas de classe supplémentaire ». « Il faut plus de moyens en éducation prioritaire et aussi dans les autres écoles, sans classe surchargée », note Bernard Valin, de la FSU 44. Certains sont soulagés : « On est ravis », note Nadia Dixneuf, de l'amicale laïque de la nouvelle école de Saint-Hilaire-de-Clisson, après l'accord pour la 4^e classe.

Colère au lycée

Dans le second degré, les professeurs du lycée Rieffel de Saint-Herblain (Nantes Terre Atlantique) sont en grève. En cause : deux classes de seconde au lieu de trois. Hier, après échange avec l'autorité gérant les lycées agricoles, c'est le statu quo. « On nous propose une classe à 32 et une à 35... Nous allons décider mercredi de la suite du mouvement », annonce Émile Basin, du SNETAP-FSU.

C.T

Presse Océan du 6 septembre 2017

Le lycée Jules-Rieffel toujours en grève

Enseignants et parents refusent la fermeture de la troisième classe de seconde du lycée agricole de Saint-Herblain.

Les personnels du lycée Nantes terre atlantique, à Saint-Herblain, sont toujours en grève. Ils dénoncent la fermeture d'une classe de seconde générale et technologique. Lors d'une assemblée générale, hier, le Service régional de la formation et du développement (équivalent du rectorat pour les établissements agricoles), leur a proposé de rester à deux classes, au lieu des trois prévues, « tout en donnant la possibilité pédagogique de fonctionner avec trois groupes pour l'année scolaire 2017-2018 ».

Avec cette proposition, le SRFD s'engage à appuyer l'administration du lycée pour modifier l'organisation des nouveaux emplois du temps et à constituer un groupe de travail pour analyser le recrutement sur la carte de formation nantaise. « Cette

proposition n'est qu'un palliatif, estiment les syndicats Snetap-FSU, Sgen-CFDT et CGT-Agri. En aucun cas, ce n'est une solution pérenne au regard de l'avenir de l'établissement et d'une véritable politique de service public. »

De leur côté, les parents d'élèves viennent de constituer une section FCPE. « Habituellement, les élèves du lycée sont de vingt à vingt-deux par classe. Ils vont se retrouver à plus de trente. Au moment des inscriptions, on pensait qu'il y avait trois classes. On se sent lésé, déplore un parent. Ces effectifs-là ne correspondent pas au projet pédagogique. »

Personnels et parents d'élèves se sont réunis hier soir pour décider des suites de la mobilisation.



À Saint-Herblain, des jeunes de Bellevue relèvent le pari de montrer leur quartier avec un regard à la fois frais, positif et lucide. Pour cela, ils ont réalisé une web série dont le premier épisode approchait hier les 30 000 vues, en trois jours de mise en ligne. Tout est fait maison dans cette fiction intitulée *Out*. Du scénario au montage, « nous avons tout

fait sans demander le concours de personne, pour ne pas avoir de frein et montrer notre côté débrouillard », livraient-ils à *Ouest-France* en juin. Soriba Dabo, initiatrice du projet, confie que cette audience constitue « une agréable surprise ». L'initiative s'avère être, elle aussi, une agréable surprise. Quatre épisodes à suivre, mis en ligne le dimanche à 19 h.

Ouest France du 6 septembre 2017